



**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Le 9 mars 2020, 20 h**  
**Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Séance ordinaire du 3 février 2020
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Transfert des installations portuaires de Miguasha à la municipalité de Nouvelle - Appui
- 3.2 Avril, Mois de la jonquille - Appui
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Politique de dons - Dons effectués pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 29 février 2020
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Comptes à payer au 29 février 2020
- 5.2 État des activités d'investissement pour le mois de décembre 2019
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Nomination du représentant au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 25 février 2020
- 7.2 Demande de dérogation mineure – 173, boulevard Perron (lot 3 547 132)
- 7.3 Demande de dérogation mineure – 13, rue de la Gare (lot 3 547 800)
- 7.4 correction résolution 19-12-625 – demande d'usage autre que l'agriculture (lot 5 462 849 et 4 542 563)
- 7.5 Demande de PIIA chalet – 400, rue de la montagne (lot 6 289 433)
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Fonds de visibilité Innergex - 1<sup>re</sup> date de tombée 2020
- 9.2 Fête nationale du Québec 2020 - Demande d'assistance financière
- 9.3 Autorisation - Course bouge pour que ça bouge
- 9.4 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Programme réhabilitation du réseau routier local - Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 10.2 Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 13.1 {AutresSujets}
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance





**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 9 mars 2020, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Étaient présents :**

- M. Steven Parent, conseiller**
- M. Jean-Simon Landry, conseiller**
- M. David Landry, conseiller**
- M. Alain Turcotte, conseiller**
- Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**
- Mme Denise Leblanc, conseillère**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, Monsieur Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier.**

**1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2020 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020**

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020 soit adopté, tel que proposé.

**3. DOSSIERS DE LA MAIRIE**

**3.1 TRANSFERT DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE MIGUASHA À LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE - APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le quai de Miguasha est fermé depuis plusieurs années et que le site est laissé à l'abandon, par Transport Canada;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nouvelle a déposé un projet de rénovation à Transport Canada, le 21 octobre 2019, dans le cadre du Programme de transfert des installations portuaires du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nouvelle consacre, depuis plusieurs années, beaucoup d'efforts et d'énergie auprès du gouvernement du Canada dans le but de réhabiliter ce site exceptionnel et d'exploiter son plein potentiel récréatif et

touristique pour la population de Nouvelle, pour les résidents de la région, pour les touristes et pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la prise en charge et l'aménagement du quai de Miguasha par la municipalité de Nouvelle représentent un projet d'intérêt non pas seulement pour cette localité, mais aussi pour l'ensemble de la région de la Baie-des-Chaleurs en ce qui a trait au développement de l'offre récréative et touristique et en ce qui a trait aux retombées économiques et à la création d'emploi que le projet pourra générer.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accorde son appui au projet et est d'avis que la municipalité de Nouvelle doit obtenir du Programme de transfert des installations portuaires les fonds nécessaires qui lui permettront de réaliser les travaux d'aménagement du site et de couvrir les éventuels déficits d'opération pour les vingt-cinq (25) prochaines années.

### **3.2 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE - APPUI**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoise atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **4.1 POLITIQUE DE DONNÉS - DONNÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER FÉVRIER 2020 AU 29 FÉVRIER 2020**

En vertu de la Politique de dons de la Ville de Carleton-sur-Mer, adopté le 4 février 2019, le rapport de dons octroyés par le comité de dons est déposé au conseil pour information.

#### **5. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE**

##### **5.1 COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2020**

*Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.*

*Monsieur Jean-Simon Landry se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.*

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 29 février 2020, au montant total de 412 561.09 \$ soit acceptée, telle que proposée.

##### **5.2 ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par David Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'état des activités d'investissement au 31 décembre 2019, au montant de 96 212.71 \$ soit approuvé, tel que présenté.

#### **6. DOSSIERS DU GREFFE**

##### **6.1 NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE**

CONSIDÉRANT la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;

CONSIDÉRANT l'entente signée du 12 novembre 2019 entre vingt-trois (23) municipalités des territoires des MRC d'Avignon et de Bonaventure (« l'Entente »);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure sera formé d'un délégué de chacun des conseils municipaux signataires de l'Entente, le tout, tel que fixé dans l'Entente et conformément aux articles 585 et suivants du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil de la Ville de Carleton-sur-mer nomme par la présente le maire, monsieur Mathieu Lapointe à titre de délégué de la Ville de Carleton-sur-Mer au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et que monsieur Jean-Simon Landry, conseiller, soit nommé comme substitut.

## **7. DOSSIERS DE L'URBANISME**

### **7.1 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 25 FÉVRIER 2020**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 25 février 2020, est déposé, pour information, aux membres du conseil.

### **7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 173, BOULEVARD PERRON (LOT 3 547 132)**

CONSIDÉRANT la demande consistant à accepter la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire (garage) qui est de 1,85 m, alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 2 m ;

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment secondaire à une fondation permanente ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation n'aura pas d'impact sur les voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion qui s'est tenue le 27 janvier 2020 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire (garage), situés au 173, boulevard Perron (lot 3 547 132), qui est de 1,85 m, alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 2 m.

### **7.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 13, RUE DE LA GARE (LOT 3 547 800)**

CONSIDÉRANT la demande consistant à accepter la création d'un emplacement résidentiel qui aurait une profondeur de 38,53 m, alors que le règlement de lotissement prévoit une profondeur minimale de 45 m ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains adjacents ont la même profondeur ;

CONSIDÉRANT QUE la forme irrégulière du terrain ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur les voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion qui s'est tenue le 25 février 2020 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant la création d'un emplacement résidentiel, au 13, rue de la Gare (lot 6 102 460), qui aurait une profondeur de 38,53 m, alors que le règlement de lotissement prévoit une profondeur minimale de 45 m.

**7.4 CORRECTION RÉSOLUTION 19-12-625 – DEMANDE D’USAGE AUTRE QUE L’AGRICULTURE (LOT 5 462 849 ET 4 542 563)**

*Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d’éviter tout conflit d’intérêts.*

CONSIDÉRANT la résolution 19-12-625 concernant la demande d’usage autre que l’agriculture déposée par Excavation Leblanc inc. pour l’agrandissement et l’exploitation d’une sablière;

CONSIDÉRANT cette demande comprenait également le lot 4 542 563 ;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est conforme à la réglementation municipale concernant le zonage et le lotissement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry  
et résolu à l’unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal appuie la demande d’aliénation et d’usage autre que l’agriculture par Excavation Leblanc inc. du lot 5 462 849 et 4 542 563 du cadastre du Québec pour l’agrandissement et l’exploitation d’une sablière.

**7.5 DEMANDE DE PIIA CHALET – 400, RUE DE LA MONTAGNE (LOT 6 289 433)**

Ce point est porté à l’étude.

**8. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

**8.1** Aucun sujet.

**9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**9.1 FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX - 1RE DATE DE TOMBÉE 2020**

CONSIDÉRANT QU'une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Innergex encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au bénéfice des différents organismes sans but lucratif oeuvrant sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Innergex »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 9 mars 2020 pour sélectionner des projets déposés par des organismes du milieu dans la 1re tombée du fonds Innergex 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se réserve le droit de choisir une autre date d'analyse de projets;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité Innergex, pour la tombée du 9 mars 2020:

Organismes	Projet	Preuve de	Montant	Recommandation
------------	--------	-----------	---------	----------------

		visibilité	demandé	
<b>Maximum 90</b>	20 <sup>e</sup> édition du festival La Virée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation d'Hydro-Québec en collaboration avec Innergex</li> <li>• Visibilité sur tous les leviers promotionnels</li> </ul>	5 000 \$ sur 222 000 \$	4 500 \$
<b>Écomusée Tracadie</b>	Mise en valeur du patrimoine maritime de Carleton-sur-Mer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité sur l'ensemble des panneaux</li> <li>• Implication soulignée lors de l'inauguration du réseau</li> </ul>	3 500 \$ sur 13 000 \$	3 500 \$
<b>Cinéoile</b>	Cinéma durable en été	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage du logo dans les publicités et dépliants</li> <li>• Projection sur un écran d'accueil</li> </ul>	3 700 \$ sur 5 125 \$	3 200 \$
<b>Rencontre de la photographie</b>	Empreinte ... 10 ans de rencontres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion et communications de niveau régional, national et international</li> <li>• Visibilité sur certaines initiatives promotionnelles</li> </ul>	5 000 \$ sur 28 000 \$	3 500 \$
<b>La Croche Chœur</b>	Achat d'équipement – Chorale La Croche Chœur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mention de commanditaire au spectacle en mai 2020</li> </ul>	2 285 \$ sur 3 047.99 \$	2 100 \$
			<b>Total</b>	<b>16 800 \$</b>

## 9.2 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2020 - DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Carleton-sur-Mer d'organiser des activités pour l'édition 2020 de la Fête nationale, en collaboration avec l'Association des pompiers volontaires de Carleton-sur-mer;

CONSIDÉRANT la popularité connue par les festivités au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière pour les municipalités provenant du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation des activités reliées à la Fête nationale;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE monsieur Pascal Alain, directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Carleton-sur-Mer soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des



Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2020.

### **9.3 AUTORISATION - COURSE BOUGE POUR QUE ÇA BOUGE**

*Monsieur Jean-Simon Landry se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.*

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Bouge pour que ça bouge désire relancer l'événement « Cours pour que ça bouge! » pour 80 jeunes des écoles secondaires de Paspébiac, Bonaventure, New Richmond et Carleton-sur-Mer qui aura lieu le 24 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette course a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et le plaisir de bouger dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Bouge pour que ça bouge sollicite la permission de la Ville de Carleton-sur-Mer pour courir sur l'accotement des routes désignées sur le territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville autorise le passage aux abords des routes empruntées par le parcours de la course « Cours pour que ça bouge! » à l'organisme Bouge pour que ça bouge qui aura lieu le 24 avril 2020 sur son territoire. Cependant, le comité organisateur de Bouge pour que ça bouge devra s'assurer d'obtenir les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sûreté du Québec;

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

### **9.4 FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme son appui à l'égard du projet de micro-musée de l'avenue du Phare et que le projet cadre dans la planification stratégique (2019-2024) de la Ville de Carleton-sur-mer;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie permettrait une partie du financement et la réalisation du projet de micro-musée de l'avenue du Phare;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer entend déposer une demande d'aide au fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie  
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer mandate Pascal Alain, Directeur loisirs culture et vie communautaire, à agir au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer dans le cadre de la demande d'aide financière;

QUE la Ville de Carleton sur-Mer approuve le dépôt du projet tel que présenté et atteste un montant de 8 600\$ qui représente la mise de fonds de l'organisme.

## **10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS**

### **10.1 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

## **10.2 PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FCM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite améliorer la gestion de ses actifs municipaux en utilisant des outils de gestion numériques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'achat d'un logiciel de gestion d'actif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en processus pour l'amélioration de la gestion, la conservation et le classement documentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Qu'une demande d'aide financière de 80% des dépenses relié à ces projets soit déposé à la fédération canadienne des municipalités ;

Que le solde du financement soit puisé au fonds d'administration et que les modalités de remboursement soient déterminées lors de l'acceptation des dépenses d'activités d'investissement.

## **11. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.1** Aucun sujet.

## **12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 6 avril 2020, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

## **13. AUTRES SUJETS**

**13.1** Aucun sujet.

## **14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

## **15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

10 personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
Une citoyenne demande que les bordures de rues soient refaites étant donné qu'elles sont très endommagées par les opérations de déménagement.	La demande est notée.
Une citoyenne s'informe si la Ville appliquera prochainement le règlement sur les chiens dangereux.	En effet, la Ville se prépare à appliquer le règlement. Lors de la séance de février dernier, le responsable de l'urbanisme, monsieur Samuel Landry, a été nommé responsable de l'application du règlement. Dès avril, les propriétaires de chiens pourront enregistrer leur chien. Les propriétaires ont jusqu'au 3 juin pour ce faire. Actuellement, nous participons à une démarche de la MRC d'Avignon pour analyser la possibilité de confier l'application du règlement au Réseau animal de la Baie-des-Chaleurs.

## **16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20:31, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

---

Mathieu Lapointe  
Maire

---

Antoine Audet  
Directeur général et greffier